Règlement de la loterie « Le Jeu de Légende »

Quelle est la durée du jeu ?

Bouygues Telecom, Société Anonyme au capital de 819 698 624,76 euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le n° 397 480 930, dont le siège social est 37-39 rue Boissière 75016 Paris, organise le jeu « **Le Jeu de Légende** » du **03/11/2021** au **21/11/2021.**

Qui peut participer ?

Le jeu est sans obligation d'achat.

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure pendant la période du 03/11/2021 au 21/11/2021, à l'exception des collaborateurs de Bouygues Telecom et leurs familles. La plateforme de jeu sera disponible entre 8h et 21h.

Comment participer ?

Pour participer au jeu, vous devez **:**

- Vous rendre sur la page internet dédiée au jeu et accessible au lien suivant (https://www.bouyguestelecom.fr/jeu-concours), entre le 03/11/2021 et le 21/11/2021, de 8h à 21h, via smartphone, tablette ou ordinateur personnel(le),
- Remplir votre email , et actionner la pinata en cliquant dessus.
- En cas de gain, une page s'affiche avec le gain et vous recevrez en parallèle un email avec le détail du gain.
- Vous aurez ensuite la possibilité de vous inscrire au tirage au sort final pour gagner un voyage pour 2 en Polynésie en remplissant votre nom, prénom et téléphone puis en cliquant sur « valider » .

Quels sont les lots offerts ?

Les lots mis en jeu sont :

- Chaque jour du 03/11/2021 au 21/11/2021 entre 8h et 21h : des codes promos de 30€ *(quantité : 533 pendant toute la durée du jeu)* , 50€ *(quantité : 1120 pendant toute la durée du jeu)* et 100€ *(quantité : 80 pendant toute la durée du jeu)*, valable pour toute nouvelle souscription d'un forfait sensation avec avantages smartphone 80Go et plus. Code promo à usage unique valable dans les boutiques Bouygues Telecom, sur le site bouyguestelecom.fr et au 3106 jusqu'au 29.11. Les codes promos ne seront pas cumulables avec d'autres codes promos.
- Le 30.11.2021, pour les personnes s'était inscrite, un tirage au sort aura lieu pour choisir 2 personnes pour gagner un voyage pour 2 personnes en Polynésie d'une valeur de 9000€.

La prestation comprend :
- L'organisation et frais de gestion du projet de notre voyagiste
- La gestion des réservations
- Le mail d'information de gain au gagnant

- Les vols internationaux sur compagnie régulière en classe économique,
- l'accueil traditionnel avec collier de fleurs à votre arrivée en Polynésie,
- les trois vols inter-îles mentionnés,
- tous les transferts terrestres et maritimes en service collectif,
- le ferry entre Papeete et Moorea,
- les nuits en chambres ou bungalows doubles sur la base des hébergements mentionnés ou similaires,
- les petits déjeuners, la demi-pension à Taha'a et Maupiti,
- les excursions à Taha'a : tour de l'île et Vanilleraie, visite d'une ferme perlière, visite guidée d'un jardin de corail et l'observation des baleines

Le voyage aura lieu hors vacances scolaires, pont, jours fériés et fêtes locales. Réservation à l'avance fortement conseillée,
Sous réserve de disponibilité à la réservation – Gain non modifiable, ni échangeables, ni remboursables contre leur valeur en espèces.
Vous ne pouvez gagner qu'une seule fois. Mais vous pouvez retenter votre chance si vous avez perdu.

Quand aura lieu le tirage au sort ?

Pour les codes promo sélection des gagnants par un algorithme.

Pour le voyage, le tirage au sort qui déterminera le gagnant sera effectué le 30/11/2021 par l'agence Kimple. Un mail de confirmation leur sera envoyé.

Qui contacter ?

Pour toute question relative au jeu, contactez par email : MBX_JEUX_CC_BT@bouyguestelecom.fr

<u>Consultation du règlement</u>

Le présent règlement est déposé auprès de la SAS ACTANORD, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), au 105 quai des Chevillards, 59000 Lille.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

La Société Organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SAS ACTANORD.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

Quelles sont les informations pratiques à connaitre ?

Bouygues Telecom assure la délivrance des lots conformément aux coordonnées (adresse, mail, etc….) indiquées par le gagnant pour la réception du lot.

En cas de défaillances de connexion au site web, de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, les dates du jeu pourront être annulées ou reportées.

En cas de fraudes avérées notamment de manière informatique, le jeu pourra être annulé en tout ou partie.

Comment sont gérées vos données personnelles ?

Les informations vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé et traitées par Bouygues Telecom pour gérer votre participation au jeu. Les données personnelles que nous vous demandons, sauf mention contraire, sont indispensables à la prise en compte de votre participation et à l'exécution du jeu.

Elles sont traitées par nos services ainsi que par notre prestataire (Agence Kimple). Vos données seront stockées dans un serveur sécurisé situé en Irlande par AWS, sous-traitant de notre prestataire Kimple. Dans l'hypothèse où un tiers non autorisé aurait accès à vos données, nous vous en informerions et en aviserions également la Commission Nationale Informatique et Libertés conformément à la règlementation applicable en matière de protection des données.

Nous conservons vos données pour une durée :

- De 3 mois à compter de la date de fin du jeu (21/11/2021) pour les participants non sélectionnés.

Conformément à la règlementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'un droit à l'effacement, de portabilité et d'un droit à la limitation aux traitements des données vous concernant en écrivant à Bouygues Telecom, Service Informatique et Libertés, 13/15 avenue du Maréchal Juin 92360 Meudon la Forêt, ou par mail : dpo@bouyguestelecom.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

Enfin, nous pouvons être amenés à déposer des cookies lors de votre navigation sur notre site web, notamment à l'occasion de votre participation au jeu.

Pour plus d'informations sur notre politique de confidentialité des données et de cookies, voir : https://www.corporate.bouyguestelecom.fr/mentions-legales/.

. Remboursement des frais de participation :

Le présent Jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, les participants bénéficiant d'une communication internet payante en fonction du temps de connexion peuvent demander le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu.

Pour ce faire, la demande de remboursement doit être adressée par courrier au siège social de la Société Organisatrice (article 1) dans le délai maximum de deux mois à compter de la participation au jeu.

Pour être prise en compte cette demande doit être lisible et comporter les éléments suivants :
-identité, adresse postale et électronique du participant, numéro de téléphone
-dates et heures de participation
-facture détaillée de l'opérateur
-RIB

Le remboursement se fera dans la limite de 5 minutes maximum par connexion au tarif en vigueur. Les frais postaux engendrés par la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande jointe dans la limite d'un courrier simple au tarif lent en vigueur.

Il va de soi que les connexions internet donnant lieu à des abonnements forfaitaires ou illimités ne donneront lieu à aucun remboursement. Le participant doit justifier avoir engagé des frais spécialement pour participer au jeu-concours. Dans cette même logique, les frais d'abonnement ne seront pas remboursés.

Toute demande incomplète, illisible ou contenant des informations fausses ou manifestement erronées ne sera pas prise en compte.

Fait à Paris, le 29/10/2021